Parlement européen
2024-2029

Commission des budgets

2025/0206(BUD)

11.9.2025

AMENDEMENTS
1 - 18

Projet de rapport
Victor Negrescu
(PE776.838v01-00)

Projet de budget rectificatif n° 2 au budget général 2025 - Actualisation des recettes (ressources propres) et adaptation des dépenses
(2025/0206(BUD))

Amendement 1
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le projet de budget rectificatif nº 2/2025 implique une révision des prévisions concernant les ressources propres relatives aux droits de douane, en baisse de 1 % par rapport aux prévisions de mai 2024, à l'assiette TVA écrêtée, en baisse de 2,4 % par rapport aux prévisions de mai 2024, aux déchets d'emballages en plastique non recyclés, en baisse de 3,5 % par rapport aux prévisions de mai 2024, et au RNB total de l'Union, supérieur de 0,5 % aux prévisions de mai 2024;	B. considérant que le projet de budget rectificatif nº 2/2025 implique une révision des prévisions concernant les ressources propres relatives aux droits de douane, en baisse de 1 % par rapport aux prévisions de mai 2024, à l'assiette TVA écrêtée, en baisse de 2,4 % par rapport aux prévisions de mai 2024, aux déchets d'emballages en plastique non recyclés, en baisse de 3,5 % par rapport aux prévisions de mai 2024, et au RNB total de l'Union, supérieur de 0,5 % aux prévisions de mai 2024***, ce qui démontre des prévisions budgétaires trompeuses et imprudentes***;

Or. en

Amendement 2
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le projet de budget rectificatif nº 2/2025 actualise également la contribution du Royaume-Uni pour 2025 conformément à l'accord de retrait, qui s'élève à 1,53 milliard d'EUR, soit une réduction modeste de 25 millions d'EUR par rapport à l'estimation figurant dans le budget 2025;	C. considérant que le projet de budget rectificatif nº 2/2025 actualise également la contribution du Royaume-Uni pour 2025 conformément à l'accord de retrait, qui s'élève à 1,53 milliard d'EUR, soit une réduction modeste de 25 millions d'EUR par rapport à l'estimation figurant dans le budget 2025***, ce qui démontre une fois de plus que les prévisions budgétaires initiales étaient trop optimistes et donc imprudentes et trompeuses***;

Or. en

Amendement 3
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. ***prend acte du fait*** que la diminution du montant des ressources propres autres que le RNB et les besoins de paiement supplémentaires du côté des dépenses entraînent une augmentation globale de 4,3 milliards d'EUR des besoins en contributions RNB; reconnaît qu'il est dès lors nécessaire de modifier le taux d'appel uniforme de la ressource RNB, en le faisant passer de 0,527 % dans le PBR no 1/2025 à 0,547 % dans le PBR no 2/2025;	2. ***souligne*** que la diminution du montant des ressources propres autres que le RNB et les besoins de paiement supplémentaires du côté des dépenses entraînent une augmentation globale de 4,3 milliards d'EUR des besoins en contributions RNB; reconnaît qu'il est dès lors nécessaire de modifier le taux d'appel uniforme de la ressource RNB, en le faisant passer de 0,527 % dans le PBR no 1/2025 à 0,547 % dans le PBR no 2/2025;

Or. en

Amendement 4
Fabienne Keller

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que, compte tenu du projet de budget rectificatif nº 2/2025, les réductions forfaitaires des contributions fondées sur le RNB pour les cinq États membres qui en bénéficient s'élèvent à environ 9,2 milliards d'EUR (bruts); souligne que ces réductions sont liées à l'inflation et qu'elles ont donc augmenté plus rapidement que les plafonds du CFP, qui sont ajustés chaque année sur la base du déflateur de 2 %; souligne que cette anomalie accroît la charge pesant sur les autres États membres;	3. souligne que, compte tenu du projet de budget rectificatif nº 2/2025, les réductions forfaitaires des contributions fondées sur le RNB pour les cinq États membres qui en bénéficient s'élèvent à environ 9,2 milliards d'EUR (bruts); souligne que ces réductions sont liées à l'inflation et qu'elles ont donc augmenté plus rapidement que les plafonds du CFP, qui sont ajustés chaque année sur la base du déflateur de 2 %; souligne que ***le budget de l'Union a été fortement sollicité pour faire face à diverses crises au cours de ces dernières années; souligne que*** cette anomalie ***concernant les réductions***

	accroît la charge pesant sur les autres États membres;

Or. en

Amendement 5
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que, compte tenu du projet de budget rectificatif nº 2/2025, les réductions forfaitaires des contributions fondées sur le RNB pour les cinq États membres qui en bénéficient s'élèvent à environ 9,2 milliards d'EUR (bruts); souligne que ces réductions sont liées à l'inflation et qu'elles ont donc augmenté plus rapidement que les plafonds du CFP, qui sont ajustés chaque année sur la base du déflateur de 2 %; souligne que cette anomalie accroît la charge pesant sur les autres États membres;	3. souligne que, compte tenu du projet de budget rectificatif nº 2/2025, les réductions forfaitaires des contributions fondées sur le RNB pour les cinq États membres qui en bénéficient s'élèvent à environ 9,2 milliards d'EUR (bruts); souligne que ces réductions sont liées à l'inflation et qu'elles ont donc augmenté plus rapidement que les plafonds du CFP, qui sont ajustés chaque année sur la base du déflateur de 2 %; souligne que cette anomalie accroît la charge pesant sur les autres États membres ***et exprime sa surprise qu'il en soit simplement pris acte***;

Or. en

Amendement 6
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. se félicite des nouveaux efforts déployés par la Commission pour présenter davantage de possibilités de nouvelles sources de recettes destinées au budget de l'Union; à cet égard, prend acte de la proposition de décision du Conseil du 16 juillet 2025 relative au système des ressources propres de l'Union	***supprimé***

européenne, présentée par la Commission; souligne que de nouvelles ressources propres sont essentielles non seulement pour permettre le remboursement des emprunts au titre de NextGenerationEU, mais aussi pour faire en sorte que l'Union soit à même de couvrir ses besoins de dépenses plus élevés; rappelle, dans ce contexte, sa position de longue date selon laquelle les recettes exceptionnelles tirées des amendes et des sanctions, ou des montants équivalents, devraient servir de recettes supplémentaires pour le budget de l'Union afin de réagir aux crises ou de répondre à des besoins imprévus et ne devraient pas donner lieu à une baisse correspondante des contributions fondées sur le RNB; souligne que, dans le CFP actuel, ces montants sont «restitués» aux États membres;

Or. en

Amendement 7
Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***se félicite*** des nouveaux efforts déployés par la Commission pour présenter davantage de possibilités de nouvelles sources de recettes destinées au budget de l'Union; à cet égard, prend acte de la proposition de décision du Conseil du 16 juillet 2025 relative au système des ressources propres de l'Union européenne, présentée par la Commission; souligne que de nouvelles ressources propres ***sont essentielles non seulement pour permettre le remboursement des*** emprunts au titre de NextGenerationEU***, mais aussi pour faire en sorte que*** l'Union ***soit à même de couvrir ses besoins de*** dépenses ***plus élevés***; rappelle, dans ce contexte, sa	4. ***prend acte*** des nouveaux efforts déployés par la Commission pour présenter davantage de possibilités de nouvelles sources de recettes destinées au budget de l'Union; à cet égard, prend acte de la proposition de décision du Conseil du 16 juillet 2025 relative au système des ressources propres de l'Union européenne, présentée par la Commission; souligne que de nouvelles ressources propres ***ne seraient pas nécessaires si l'Union avait évité d'augmenter les*** emprunts au titre de NextGenerationEU***; recommande vivement à*** l'Union ***de ne pas augmenter ses dépenses, de mettre un terme à l'endettement et de commencer à réaliser***

position de longue date selon laquelle les recettes exceptionnelles tirées des amendes et des sanctions, ou des montants équivalents, devraient servir de recettes supplémentaires pour le budget de l'Union afin de réagir aux crises ou de répondre à des besoins imprévus ***et ne devraient pas donner lieu à une baisse correspondante des contributions fondées sur le RNB***; souligne que, dans le CFP actuel, ces montants sont «restitués» aux États membres;

des économies sur les dépenses ***inutiles et inefficaces, comme l'a indiqué à plusieurs reprises la Cour des comptes européenne***; rappelle, dans ce contexte, sa position de longue date selon laquelle les recettes exceptionnelles tirées des amendes et des sanctions, ou des montants équivalents, devraient servir de recettes supplémentaires pour le budget de l'Union afin de réagir aux crises ou de répondre à des besoins imprévus; souligne que, dans le CFP actuel, ces montants sont ***légalement*** restitués aux États membres;

Or. en

Amendement 8
Nina Carberry

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. se félicite des nouveaux efforts déployés par la Commission pour présenter davantage de possibilités de nouvelles sources de recettes destinées au budget de l'Union; à cet égard, prend acte de la proposition de décision du Conseil du 16 juillet 2025 relative au système des ressources propres de l'Union européenne, présentée par la Commission; souligne que de nouvelles ressources propres sont essentielles non seulement pour permettre le remboursement des emprunts au titre de NextGenerationEU, mais aussi pour faire en sorte que l'Union soit à même de couvrir ses besoins de dépenses plus élevés; rappelle, dans ce contexte, sa position de longue date selon laquelle les recettes exceptionnelles tirées des amendes et des sanctions, ou des montants équivalents, devraient servir de recettes supplémentaires pour le budget de l'Union afin de réagir aux crises ou de répondre à des besoins imprévus et ne devraient pas donner lieu à une baisse correspondante	4. se félicite des nouveaux efforts déployés par la Commission pour présenter davantage de possibilités de nouvelles sources de recettes destinées au budget de l'Union; à cet égard, prend acte de la proposition de décision du Conseil du 16 juillet 2025 relative au système des ressources propres de l'Union européenne, présentée par la Commission***; souligne que tout nouveau modèle de ressources propres doit être équitable et ne pas pénaliser de manière disproportionnée un État membre en particulier***; souligne que de nouvelles ressources propres sont essentielles non seulement pour permettre le remboursement des emprunts au titre de NextGenerationEU, mais aussi pour faire en sorte que l'Union soit à même de couvrir ses besoins de dépenses plus élevés; rappelle, dans ce contexte, sa position de longue date selon laquelle les recettes exceptionnelles tirées des amendes et des sanctions, ou des montants équivalents, devraient servir de recettes

des contributions fondées sur le RNB; souligne que, dans le CFP actuel, ces montants sont «restitués» aux États membres;

supplémentaires pour le budget de l'Union afin de réagir aux crises ou de répondre à des besoins imprévus et ne devraient pas donner lieu à une baisse correspondante des contributions fondées sur le RNB; souligne que, dans le CFP actuel, ces montants sont «restitués» aux États membres;

Or. en

Amendement 9
Fabienne Keller

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. se félicite des nouveaux efforts déployés par la Commission pour présenter davantage de possibilités de nouvelles sources de recettes destinées au budget de l'Union; à cet égard, prend acte de la proposition de décision du Conseil du 16 juillet 2025 relative au système des ressources propres de l'Union européenne, présentée par la Commission; souligne que de nouvelles ressources propres sont essentielles non seulement pour permettre le remboursement des emprunts au titre de NextGenerationEU, mais aussi pour faire en sorte que l'Union soit à même de couvrir ses besoins de dépenses plus élevés; rappelle, dans ce contexte, sa position de longue date selon laquelle les recettes exceptionnelles tirées des amendes et des sanctions, ou des montants équivalents, devraient servir de recettes supplémentaires pour le budget de l'Union afin de réagir aux crises ou de répondre à des besoins imprévus et ne devraient pas donner lieu à une baisse correspondante des contributions fondées sur le RNB; souligne que, dans le CFP actuel, ces montants sont «restitués» aux États membres;	4. se félicite des nouveaux efforts déployés par la Commission pour présenter davantage de possibilités de nouvelles sources de recettes destinées au budget de l'Union; à cet égard, prend acte de la proposition de décision du Conseil du 16 juillet 2025 relative au système des ressources propres de l'Union européenne, présentée par la Commission; souligne que de nouvelles ressources propres sont essentielles non seulement pour permettre le remboursement des emprunts au titre de NextGenerationEU, mais aussi pour faire en sorte que l'Union soit à même de couvrir ses besoins de dépenses plus élevés; ***presse le Conseil d'adopter rapidement les récentes propositions de la Commission sur les ressources propres afin d'augmenter les ressources disponibles dans le budget;*** rappelle, dans ce contexte, sa position de longue date selon laquelle les recettes exceptionnelles tirées des amendes et des sanctions, ou des montants équivalents, devraient servir de recettes supplémentaires pour le budget de l'Union afin de réagir aux crises ou de répondre à des besoins imprévus et ne devraient pas donner lieu à une baisse correspondante des contributions fondées

	sur le RNB; souligne que, dans le CFP actuel, ces montants sont «restitués» aux États membres ***alors qu'ils pourraient plutôt être réinvestis dans le budget européen***;

Or. en

Amendement 10
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que les enseignements tirés des crises récentes (pandémie, chocs énergétiques et guerre en Ukraine) imposent de mener une réflexion sérieuse sur la flexibilité dans le prochain CFP; réaffirme sa position selon laquelle le futur instrument de flexibilité devrait être alimenté par diverses sources de financement supplémentaires, notamment l'excédent annuel de l'exercice précédent, les amendes et les remboursements; prend acte des dispositions pertinentes de la proposition de règlement CFP, dans laquelle la Commission propose d'ajouter certains montants à l'instrument de flexibilité, comme le Parlement le demande de longue date;	***supprimé***

Or. en

Amendement 11
Fabienne Keller

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que les enseignements tirés des crises récentes (pandémie, chocs	5. souligne que les enseignements tirés des crises récentes (pandémie, chocs

énergétiques et guerre en Ukraine) imposent de mener une réflexion sérieuse sur la flexibilité dans le prochain CFP; réaffirme sa position selon laquelle le futur instrument de flexibilité devrait être alimenté par diverses sources de financement supplémentaires, notamment l'excédent annuel de l'exercice précédent, les amendes et les remboursements; prend acte des dispositions pertinentes de la proposition de règlement CFP, dans laquelle la Commission propose d'ajouter certains montants à l'instrument de flexibilité, comme le Parlement le demande de longue date;	énergétiques et guerre en Ukraine) imposent de mener une réflexion sérieuse sur la flexibilité dans le prochain CFP; réaffirme sa position selon laquelle le futur instrument de flexibilité devrait être alimenté par diverses sources de financement supplémentaires, notamment l'excédent annuel de l'exercice précédent, les amendes et les remboursements; prend acte des dispositions pertinentes de la proposition de règlement CFP, dans laquelle la Commission propose d'ajouter certains montants à l'instrument de flexibilité, comme le Parlement le demande de longue date; ***rappelle toutefois que la flexibilité ne doit pas se faire au détriment de la transparence;***
	Or. en

Amendement 12
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. rappelle les conclusions du rapport spécial n° 18/2025 de la Cour des comptes européenne sur la flexibilité budgétaire de l'Union; souligne que le recensement et l'analyse des besoins n'ont pas été suffisants, que le cadre actuel reste trop complexe en raison de la prolifération d'instruments qui se chevauchent et de l'absence d'un ordre d'utilisation clairement établi, et que certains outils ont été systématiquement épuisés au cours des premières années du CFP, réduisant ainsi leur disponibilité pour les années suivantes; invite la Commission à simplifier le cadre de flexibilité, à clarifier les instruments existants et à renforcer la transparence et la documentation des choix effectués lors de la mobilisation des marges ou des instruments spéciaux, conformément aux recommandations

formulées par la Cour des comptes européenne;

Or. en

Amendement 13
Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***se félicite des*** ajustements à la hausse des crédits de paiement pour le Fonds de développement rural, qui indiquent que la mise en œuvre des plans stratégiques relevant de la PAC 2023-2027 ainsi que les interventions au titre des programmes 2014-2020 s'accélèrent et qui compensent ainsi les retards accumulés lors des exercices budgétaires précédents;	6. ***déplore les*** ajustements à la hausse des crédits de paiement pour le Fonds de développement rural, qui indiquent que la mise en œuvre des plans stratégiques relevant de la PAC 2023-2027 ainsi que les interventions au titre des programmes 2014-2020 s'accélèrent et qui compensent ainsi les retards accumulés lors des exercices budgétaires précédents;

Or. en

Amendement 14
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. remet également en cause le fait que les besoins supplémentaires pour le système douanier centralisé dans la rubrique 1 et le MACF dans la rubrique 3 soient compensés par une réduction proportionnelle des dotations au titre de l'instrument relatif aux équipements de contrôle douanier dans la rubrique 4; ***regrette que la situation budgétaire actuelle ait conduit la Commission à redéployer des fonds importants entre les rubriques et rappelle sa position de longue date selon laquelle de nouvelles***	8. remet également en cause le fait que les besoins supplémentaires pour le système douanier centralisé dans la rubrique 1 et le MACF dans la rubrique 3 soient compensés par une réduction proportionnelle des dotations au titre de l'instrument relatif aux équipements de contrôle douanier dans la rubrique 4;

priorités politiques, de nouvelles tâches ou de nouveaux besoins devraient s'accompagner de nouveaux fonds; souligne que les redéploiements incessants ne constituent pas une façon viable de financer les priorités de l'Union car ils nuisent aux investissements et à la mise en œuvre des objectifs stratégiques définis;

Or. en

Amendement 15
Fabienne Keller

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. remet également en cause le fait que les besoins supplémentaires pour le système douanier centralisé dans la rubrique 1 et le MACF dans la rubrique 3 soient compensés par une réduction proportionnelle des dotations au titre de l'instrument relatif aux équipements de contrôle douanier dans la rubrique 4; regrette que la situation budgétaire actuelle ait conduit la Commission à redéployer des fonds importants entre les rubriques et rappelle sa position de longue date selon laquelle de nouvelles priorités politiques, de nouvelles tâches ou de nouveaux besoins devraient s'accompagner de nouveaux fonds; souligne que les redéploiements incessants ne constituent pas une façon viable de financer les priorités de l'Union car ils nuisent aux investissements et à la mise en œuvre des objectifs stratégiques définis;	8. remet également en cause le fait que les besoins supplémentaires pour le système douanier centralisé dans la rubrique 1 et le MACF dans la rubrique 3 soient compensés par une réduction proportionnelle des dotations au titre de l'instrument relatif aux équipements de contrôle douanier dans la rubrique 4; regrette que la situation budgétaire actuelle ait conduit la Commission à redéployer des fonds importants entre les rubriques et rappelle sa position de longue date selon laquelle de nouvelles priorités politiques, de nouvelles tâches ou de nouveaux besoins devraient s'accompagner de nouveaux fonds; souligne ***fermement*** que les redéploiements incessants ne constituent pas une façon viable de financer les priorités de l'Union car ils nuisent aux investissements et à la mise en œuvre des objectifs stratégiques définis;

Or. en

Amendement 16
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***souligne et salue le fait*** que certaines modifications apportées au tableau des effectifs de l'Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux permettront à cette agence d'accomplir ses tâches en temps utile et de manière efficace; rappelle que cette institution clé joue un rôle central dans la protection de l'argent des contribuables et qu'elle a été fortement soutenue par le Parlement européen;	9. ***espère*** que certaines modifications apportées au tableau des effectifs de l'Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux permettront à cette agence d'accomplir ses tâches en temps utile et de manière efficace; rappelle que cette institution clé joue un rôle central dans la protection de l'argent des contribuables et qu'elle a été fortement soutenue par le Parlement européen;

Or. en

Amendement 17
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***se félicite*** des progrès accomplis par la Bulgarie en vue du passage à l'euro ***et soutient pleinement le fait que des moyens*** supplémentaires soient ***déployés pour accompagner ce changement de monnaie par des activités de communication appropriées et ciblées; reconnaît qu'en raison de l'absence de marge non allouée dans la rubrique 2b, l'instrument de flexibilité doit être mobilisé à cette fin***;	10. ***prend acte*** des progrès accomplis par la Bulgarie en vue du passage à l'euro***; regrette que les crédits*** supplémentaires ***prévus pour l'Union économique et monétaire en vue de l'adhésion de la Bulgarie à l'euro et pour l'Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux*** soient ***financés par une augmentation des contributions nationales plutôt que par une meilleure discipline budgétaire et une réaffectation des dépenses existantes***;

Or. en

Amendement 18
Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***se félicite*** des progrès accomplis par la Bulgarie en vue du passage à l'euro ***et soutient pleinement le*** fait que des moyens supplémentaires soient déployés pour accompagner ce changement de monnaie par des activités de communication appropriées et ciblées; ***reconnaît qu'en raison de l'absence de marge non allouée dans la rubrique 2b, l'instrument de flexibilité doit être mobilisé à cette fin;***	10. ***prend acte*** des progrès accomplis par la Bulgarie en vue du passage à l'euro***, mais s'oppose au*** fait que des moyens supplémentaires soient déployés pour accompagner ce changement de monnaie par des activités de communication appropriées et ciblées;

Or. en